

I. Objet

Les Conditions Générales de vente engagent le centre de formation de la Clinique Saint-Yves, organisme de formation enregistré sous le N° 53 35 09146 35 auprès de la Préfecture de Bretagne.

Elles ont pour objet de fixer les conditions et modalités dans lesquelles :

- l'organisme de formation fournit aux bénéficiaires ces prestations
- un Etablissement commande à l'organisme une Prestation de formation (à la demande) ;

Le Contrat est formé des documents contractuels suivants :

- Les présentes Conditions Générales de vente ;
- La Convention simplifiée de formation continue

II. Description des prestations

Le centre de formation de la clinique Saint-Yves est un centre de formation continue pour adultes, spécialisé dans les domaines sanitaire et médico-social.

Il accompagne ainsi notamment des professionnels de santé salariés et libéraux souhaitant développer et / ou perfectionner leurs compétences théoriques et pratiques. Les Prestations proposées par le centre de formation prennent deux formes :

- Les formations proposées dans le Catalogue de formation élaboré par le centre de formation et disponible le cas échéant sur le site internet du centre de formation de la clinique à l'adresse suivante : www.clinique-styves.fr dans l'onglet « formation »
- Les formations « à la demande » qui répondent à un besoin de formation spécifique exprimé par un Etablissement.

a) Formations proposées dans le catalogue de formation

Les inscriptions se font à l'aide d'un bulletin d'inscription, elles peuvent être effectuées par courriel (centreformation@clinique-styves.fr), fax ou courrier postal. Les inscriptions peuvent également se faire en ligne depuis notre site internet www.clinique-styves.fr dans l'onglet « formation »

b) Formation « à la demande »

Les formations « à la demande » font l'objet d'une réflexion conjointe entre les parties et d'une validation de l'établissement des éléments du programme.

Dans un délai de 3 mois, le centre de formation de la clinique Saint-Yves transmet à l'établissement demandeur une proposition de programme de formation accompagné d'un devis.

Dès lors que les parties se mettent d'accord sur le détail des prestations à savoir son contenu et le déroulé du programme, Le centre de formation de la clinique Saint-Yves remet à l'établissement une Convention annuelle de formation professionnelle continue. Les présentes Conditions Générales de vente entrent en vigueur à la date d'acceptation des Conditions Générales et au jour de la signature de la Convention de formation par les deux Parties.

III. Information au stagiaire en amont de la formation avant leur inscription définitive

Quel que soit le format de formation, le stagiaire aura reçu par mail les informations suivantes avant le début de la formation (au plus tard dans les 2 semaines avant le démarrage de la formation) :

- Le programme et les objectifs de la formation ;
- Les horaires ;
- Les modalités d'évaluation de la formation ;
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires au sein du centre de formation
- Le règlement intérieur du centre de formation.

IV. Respect des connaissances et compétences exigées

Quel que soit le format de formation, l'Etablissement veille à ce que les Participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et disposent des compétences exigées pour suivre les formations. Il en est de même pour les professionnels libéraux à titre individuel.

V. Modification, annulation ou report du fait de l'organisme de formation

Le centre de formation de la Clinique Saint-Yves se réserve le droit :

- d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à son Catalogue de formation, ses programmes et au planning/calendrier de ses formations
- de modifier, sans avis préalable, les intervenants.

Notre organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation lorsque les conditions de réalisation de la formation ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est notifié aux personnes inscrites ainsi qu'au responsable de formation de l'établissement au plus tard deux semaines avant le début du stage par téléphone et confirmé par courriel. Les raisons y seront précisées. Le remboursement intégral est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report de la formation.

VI. Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation d'inscription doit impérativement être notifiée par écrit (courriel, fax, courrier postal)

En cas d'annulation jusqu'à 15 jours avant la formation, 50 % du montant des frais de participation restent dus.

Si un désistement survient dans les 15 jours précédant la formation, tous les frais restent intégralement dus.

Cette indemnité de dédit ne peut pas être imputée sur la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation professionnelle continue.

Les stagiaires absents en début ou en cours de formation, quels que soit les motifs d'absence, entraînera l'obligation pour l'établissement bénéficiaire de verser à l'organisme une pénalité contractuelle correspondant à 100% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme de formation. Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être imputées sur la participation obligatoire des établissements au financement de la formation professionnelle continue, article L6331-1 Code du Travail

Le remplacement par une autre personne est admis avant le 1er jour de formation, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la formation.

VII. Prix et conditions de règlement

Pour les formations proposées dans le catalogue, les prix sont indiqués nets par personne, ils comprennent l'intervention des formateurs, les supports pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Toute formation suivie partiellement est due dans sa totalité.

Le règlement se fait sur facture au moment de l'inscription par chèque ou par virement à l'ordre de la Clinique Saint-Yves.

A l'issue de la formation, le bénéficiaire reçoit une facture acquittée et l'attestation de présence.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le bénéficiaire (établissement ou libéral) de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

VIII. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques réalisées par le centre de formation de la Clinique Saint-Yves et remis aux participants restent la pleine propriété intellectuelle du centre de formation de la Clinique Saint-Yves.

Dans ce contexte, le bénéficiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces contenus, sans l'accord préalable et écrit de son auteur.

IX. Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de clientèle et la prospection commerciale par notre centre de formation. Le destinataire des données est uniquement le centre de formation de la clinique Saint-Yves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de retrait de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par mail à l'adresse suivante :

dpo@clinique-styves.fr, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

X. Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

XI. Litige

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

A défaut d'accord amiable, le tribunal d'instance sera le seul compétent pour se prononcer sur le litige.